

**Paramédical
Brevet**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS ORGANISÉS
PAR LE JURY DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

En vue de l'obtention de l'attestation de réussite de
l'épreuve préparatoire donnant accès aux études d'infirmier(ère) hospitalier(ère) et
d'infirmier(ère) hospitalier(ère) - orientation santé mentale et psychiatrie

Les inscriptions ne seront prises en compte que pendant la période d'inscription (du 23 avril 2019 au 30 avril 2019) et à condition d'avoir participé à une séance d'information obligatoire relative au titre que vous souhaitez obtenir. Elles se font en vue du 2^e cycle 2018-2019 (de février 2019 à juillet 2019) uniquement.

COORDONNÉES DU CANDIDAT à compléter lisiblement en LETTRES MAJUSCULES

NOM					
PRÉNOM					
DATE DE NAISSANCE	JJ / MM / AAAA		GENRE	M / F / X	
LIEU DE NAISSANCE			PAYS DE NAISSANCE		
ADRESSE DE CORRESPONDANCE <small>(de préférence en Belgique)</small>	RUE			N°	Bte
	CODE POSTAL		LOCALITÉ		
	PAYS				
TÉLÉPHONE	1:		2:		
ADRESSE EMAIL	indispensable et en MAJUSCULES				

Pour introduire votre dossier d'inscription, vous devez faire parvenir ce formulaire complété dans son intégralité et signé ainsi que les documents suivants à la **Direction des Jurys de l'enseignement secondaire**
Inscription - Paramédical Brevet
Rue Adolphe Lavallée 1
1080 Bruxelles

- Une **photo** récente, format carte d'identité
- Une copie recto/verso de la **carte d'identité** ou d'un document d'identité valable
- La **preuve de paiement** valable de 50 euros¹
ou une **attestation** datée de moins d'un mois de l'organisme compétent²
- Une copie de votre attestation de **dispense(s)**, si vous en avez obtenue(s)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES à cocher et compléter le cas échéant

Première inscription au Jury OUI
 NON, précisez votre matricule précédent: XXXX0000 (ex. PA2-012)

J'ai participé à la séance d'information OUI, le JJ-MM-AAAA
 NON, je joins une copie de la dispense accordée par le Président

Je suis un ou plusieurs cours en ligne (e-learning) pour me préparer au Jury OUI
 NON
 AUTRE:

¹ IBAN BE50 0912 1105 1518 - BIC GKCCBEBB - COMMUNICATION inscription 2018-19-2 NOM, prénom, Paramédical Brevet

² La gratuité est accordée aux candidats bénéficiant du revenu d'intégration sociale, aux demandeurs d'emploi et aux détenus

INSCRIPTION AUX EXAMENS à cocher et compléter le cas échéant

Je présente	Je suis dispensé(e)	← Veuillez cocher <u>l'une des trois</u> propositions <u>pour chacune des matières</u> ci-dessous	
		↓	
		sans coche précise, vous ne serez pas convoqué(e) pour la matière concernée	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Résumé et commentaire d'un exposé oral	matières obligatoires
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chimie	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Physique	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Biologie	

J'ai précisé pour chaque matière si je souhaite la présenter, si j'en suis dispensé(e) ou si je ne souhaite pas la présenter lors de ce cycle.

J'ai des **besoins spécifiques**. Dans ce cas, je joins toutes les pièces justificatives datées de l'année en cours et validées par un spécialiste. Je joins également le détail des aménagements qui me sont souhaitables.

Je joins à ce formulaire d'inscription tous les documents demandés.

Fait à , le JJ/MM/AAAA

Signature du candidat

CONSIGNES À RESPECTER LORS DES EPREUVES

- Si des aménagements raisonnables ont été demandés et accordés mais que le candidat constate qu'ils n'ont pas été mis en œuvre, celui-ci veillera à le faire savoir au début de l'épreuve de manière à pouvoir remédier à la situation.
- N'est admis aux examens que le candidat en ordre d'inscription, muni d'une pièce d'identité et de la confirmation de son inscription.
A défaut, l'accès à la salle d'examen lui sera refusé.
- Le candidat prendra la précaution de se présenter au moins **15 minutes à l'avance** à l'épreuve.
- Même avec une bonne excuse, si un seul candidat est déjà sorti de la salle d'examen, le candidat retardataire ne pourra plus y accéder, **sans possibilité de recommencer** l'examen durant le cycle.
- Chaque candidat fermera et déposera **son sac** sous sa chaise et sa **veste** sur le dossier de la chaise.
Les **GSM, montres connectées ou tout autre objet connecté** seront éteints et rangés.
Un GSM ou tout autre objet connecté qui sonne entraînera immédiatement **l'exclusion et l'annulation de l'épreuve** en cours.
- Le candidat ne disposera que du **matériel autorisé** tel que spécifié dans les consignes d'examens publiées sur le site internet.
- Le candidat disposera de son propre matériel. **Aucun prêt** ne sera autorisé.
- Durant les épreuves, les candidats garderont le **silence** et ne pourront avoir aucune communication, ni avec l'extérieur, ni entre eux.
- Pour les examens écrits, le candidat utilisera **exclusivement le papier fourni** par le jury. Des feuilles de brouillon seront mises à disposition.
Le travail écrit ne peut porter aucune indication de nature à faire connaître l'identité du candidat hormis sur le feuillet protégeant l'épreuve.
- Le candidat veillera à inscrire à l'endroit réservé à cet effet le **numéro de copie** noté sur le feuillet protégeant ladite épreuve.
A défaut, sa copie ne sera pas corrigée.
- **Sauf exception**, le candidat qui souhaite mettre un **terme définitif** à l'épreuve en cours :
 - remet tous ses documents à l'endroit prévu à cet effet ;
 - quitte la salle et le bâtiment avec discrétion.
- Il n'est pas possible de quitter, même temporairement, le local sans mettre un terme définitif à l'épreuve (ex. **toilettes**).
- Le candidat se comporte en tout temps et en tous lieux avec dignité et **savoir-vivre**. Il se présente aux épreuves en **tenue décente**.
- Le candidat qui emploiera des moyens frauduleux ou troublera l'ordre sera **exclu** du cycle par le Président ou son représentant.
- Tout dégât aux locaux ou au matériel fera l'objet d'une facturation à l'auteur des faits. La Communauté française se réserve le droit de porter plainte contre le candidat qui dégrade les locaux ou le matériel.
- Tout manquement aux présentes consignes est susceptible d'entraîner **l'exclusion** du candidat, soit de l'épreuve, soit du cycle entier.

Signature du candidat
« Lu et approuvé »